



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide d'accès au site de télé déclaration de l'activité
des laboratoires de Biologie Médicale et des structures
d'Oxygénothérapie.

Version V1.15 du 23 février 2026

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

En 2018, pour simplifier la procédure de télé déclaration,
un portail de télé-déclaration a été mis en œuvre (page d'accueil)

The screenshot shows the 'PORTAIL TÉLÉDECLARATION' website. At the top, there is a navigation bar with 'ACTUALITÉS', 'BIOLOGIE MÉDICALE', and 'OXYGENOTHERAPIE'. Below this, there are buttons for 'TÉLÉDECLARATION', 'REPLIR LA DECLARATION', and 'Télécharger le document'. The main content area features a banner for 'Bienvenue sur le portail de la Biologie Médicale' with a background image of laboratory glassware. To the right, there is a sidebar with 'ACTUALITÉS' and a list of news items. Callout boxes point to various elements: 'Actualités générales' (top left), 'Accès à l'espace O2' (top right), 'Actualités de l'espace (LBM ou O2)' (top right), 'Accès à l'espace LBM' (middle left), 'Informations sur la télé déclaration de votre activité' (middle left), 'Accès au formulaire de TD de l'espace associé' (bottom center), and 'Guide d'accès au formulaire de télé déclaration' (middle right).

Ce portail est accessible* à l'adresse suivante :

<https://ouverture.sante.gouv.fr/portail/>

**L'accès au portail n'est pas sécurisé et vous pouvez y accéder sans conditions à partir de tous les postes de votre structure.*

L'accès au formulaire de télé déclaration **est**, comme pour les années précédentes, **sécurisé et nécessite l'authentification au moyen de la carte CPS¹**

Si vous exercez dans plusieurs structures et que vous souhaitez faire les télé-déclarations pour ces différentes structures, vous devez toujours passer par le portail de télé déclaration. La sélection de la structure se fait au moment de la lecture CPS.

1. Pour accéder au formulaire de votre structure, **vous devez donc disposer***:

¹ Les cartes de professionnel de santé (cartes CPS) permettent au service BiO2 d'authentifier de manière forte les Professionnels de Santé qui télé-déclarent. La CPS est la carte d'identité professionnelle électronique du secteur de la santé. Elle constitue le maillon final d'une chaîne de confiance qui permet à son titulaire d'attester son identité professionnelle et ses qualifications. C'est dans ce contexte que l'authentification par carte CPS a été mise en œuvre pour la télé déclaration d'activité des laboratoires de biologie médicale et des structures d'oxygénothérapie. Malgré les difficultés pratiques que cela vous donne, nous espérons que vous comprendrez ce choix.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

- d'un lecteur de carte à puce
- de la carte CPS d'un Professionnel de Santé² de la structure
- du code porteur (code PIN) de la carte CPS

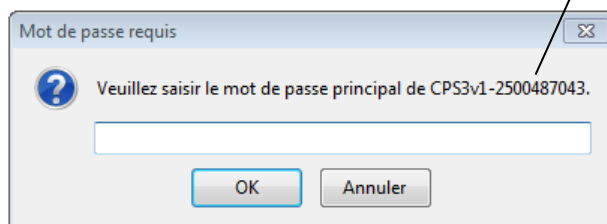
L'utilisation du navigateur « Firefox » est vivement recommandée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

2. Puis cliquer sur le bouton « Remplir la déclaration »

REPLIR LA DECLARATION

Si votre poste est déjà configuré pour la lecture des données présentes sur la puce de votre carte CPS, le système vous demande de saisir le code porteur de la carte insérée dans le lecteur

Exemple :



Ce numéro de CPS est propre à chaque carte.

Si la saisie du code porteur (code PIN) est valide, la page d'accès au formulaire de télé déclaration s'affiche :



² L'accès au site n'est pas restreint à la personne qui reçoit le mail. Tous les professionnels de santé exerçant au sein d'un laboratoire ou d'une structure d'oxygénothérapie et disposant d'une carte CPS valide et à jour peuvent le faire.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

2 cas de figure :

- Vous exercez dans une seule structure, après avoir cliqué sur le bouton « Connexion », vous devez accéder directement à votre formulaire de télé déclaration, cf exemple ci-dessous.



- Vous exercez dans plusieurs structures ou sites, une page intermédiaire est affichée pour vous permettre de choisir l'un de vos lieux d'exercice car une déclaration d'activité est nécessaire par entité juridique (dans le cas des laboratoires) ou par site (dans le cas des structures d'oxygénothérapie).



Vous constatez qu'il manque un lieu d'exercice ! Merci de prendre contact avec votre ordre (CDOM ou CNOP) pour la régularisation de ce lieu d'exercice.



Vous n'arrivez pas à accéder à votre formulaire de télé déclaration d'activité !

Vous trouverez, ci-après, les modes opératoires pour la résolution des principaux problèmes connus.

Liste des procédures :

1. Vous avez perdu votre carte ou le code porteur, la date de validité de votre carte est dépassée
2. Vous ne disposez pas de lecteur de carte à puce
3. Vous disposez d'un lecteur de carte mais vous avez le message « Echec de la connexion sécurisée »
4. Vérification du fonctionnement du lecteur mono fente
 - a. Le lecteur de carte à puce n'a jamais été utilisé sur le poste informatique :
 - Accès depuis Firefox : composant complémentaire
 - b. Le lecteur de carte à puce fonctionne car le poste est utilisé pour accéder au SIL
 - Composant installé
 - Composant non installé
 - Accès depuis Firefox : composant complémentaire
5. Vérification de l'installation d'un lecteur bi-fente sur un poste
6. Diagnostic du poste
7. Vous accédez au site depuis le poste servant à la transmission des FSE
8. Accès au site mais pas à mon formulaire

1. Vous avez un problème avec votre carte CPS ou vos codes

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) responsable du support CPS a mis en œuvre **2 types de procédures** :

a) Perte / vol / dysfonctionnement d'une carte ou non réception de la carte

Vous avez le choix entre plusieurs démarches :

Remplir le formulaire 501 sous format pdf, passer par la démarche en ligne ou encore accéder au portail maCarte : <https://esante.gouv.fr/index-des-formulaires>

Cela vous fera gagner du temps en vous évitant un appel au support. En cas de difficulté vous pouvez contacter le service client Agence du Numérique en Santé (ANS) au **0 806 800 213**.

b) Code confidentiel oublié et/ou perte de pli sécurisé contenant le code

Contactez le service client Agence du Numérique en Santé (ANS) au **0 806 800 213** qui procédera à une « réfection de code ». Le code sera alors envoyé le lendemain ouvré de la demande, par pli sécurisé à l'adresse de correspondance mentionnée lors de l'inscription auprès de l'autorité d'enregistrement. Vous pouvez aussi vous connecter au portail maCarte qui vous permettra de consulter vos codes en ligne : <https://ma-cps.esante.gouv.fr/> (la connexion se fait par e-CPS)



Dans les deux cas d'usage, la notion d'adresse de correspondance est déterminante de la bonne réception de la carte et/ou des codes par le Professionnel de Santé. En effet, si l'adresse de correspondance connue de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) est inexacte, le pli expédié sera retourné par les services postaux au motif « pli non distribuable ».

En cas d'adresse erronée dans les bases Agence du Numérique en Santé (ANS) :

- Pour un PS RPPS, seul l'ordre est habilité à mettre à jour cette adresse, aussi en cas d'adresse erronée, le PS sera invité à se tourner vers son ordre pour mise à jour de ses coordonnées de correspondance. A la suite de la mise à jour effective par l'ordre, alors l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pourra expédier le(s) pli(s) à la bonne adresse.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Vous ne disposez pas de lecteur de carte à puce :

Plusieurs options s'offrent à vous. Vous pouvez :

a) [disposer d'un ordinateur portable](#) :

De nombreux ordinateurs portables (hors « Surface » et tablettes) disposent d'un lecteur de carte à puce. Dans ce cas, vous devez installer les composants pour la lecture de la carte. Voir procédure chapitre 2.a

b) [acheter un lecteur de carte ou en demander un au service informatique de votre établissement](#)

Vous pouvez trouver des lecteurs de carte à puce USB mono-fente de type PC/SC sur internet ou dans un magasin de composants informatique. Le coût d'acquisition est environ d'une quinzaine d'euros (marque Ingenico, Gemalto ou autre).

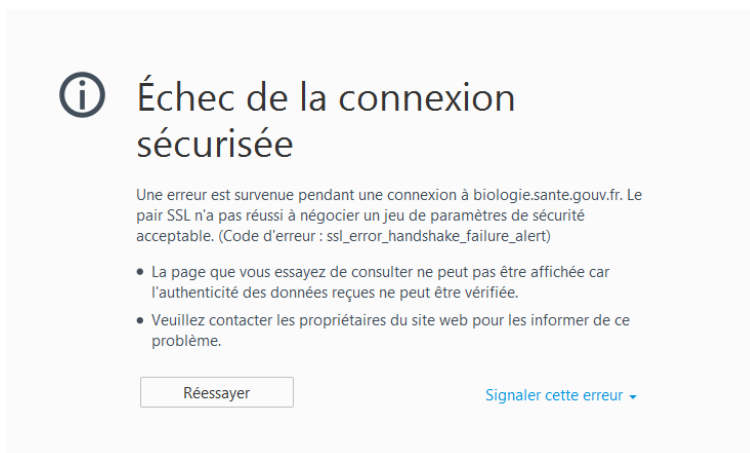
Cet achat sera rentabilisé rapidement car le lecteur de carte sera utilisé pour les déclarations des prochaines années. L'utilisation de ces lecteurs de carte de type PC/SC est aussi liée à la nouvelle stratégie Poste de Travail de l'Assurance maladie (*voir chapitre évolution FSE en fin de document*).

c) [emprunter pendant quelques heures le lecteur d'un confrère](#)

d) [réaliser votre télédéclaration depuis le poste informatique d'un confrère équipé d'un lecteur de carte à puce.](#)

2. Vous disposez d'un lecteur de carte mais vous avez le message « Échec de la connexion sécurisée »

Si après avoir cliqué sur le bouton **REmplir la déclaration** depuis la page d'accueil du portail de télé-déclaration (<https://ouverture.sante.gouv.fr/portail>), le message suivant s'affiche :



Ce message indique que le site n'a pas pu lire les données de votre carte.

Un des composants utilisés pour la lecture des données de la carte peut être absent ou dans une version ancienne. Il est donc nécessaire de vérifier la configuration du poste utilisé.

Vous trouverez dans les chapitres suivants les paramètres à vérifier.

3. Vérification du fonctionnement du lecteur mono-fente

a) Le lecteur de carte à puce mono-fente **n'a jamais été utilisé sur le poste informatique** :

Vous **devez installer** à partir du navigateur « Firefox ³ », le composant dénommé "**CryptolibCPS**" que vous trouverez aux adresses suivantes :

- composant pour Windows : <https://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-windows>
- composant pour mac OS : <https://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-mac-os-x>

³ Firefox étant le navigateur préconisé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), seule cette installation est explicitée.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

- Pour ces deux liens vous arrivez sur la page suivante (avec soit Windows soit mac/os entre parenthèse) :



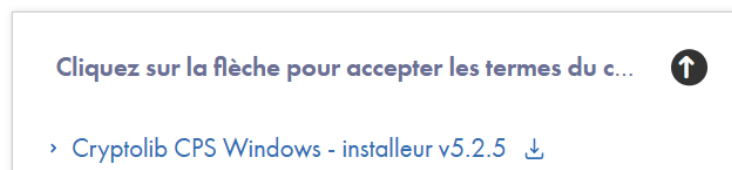
En bas de page, cliquer sur la flèche pour accepter les termes du contrat et cliquer ensuite sur « Cryptolib CPS Windows-installeur v5.2.5 »

4. Téléchargement


En cliquant sur la flèche et/ou en téléchargeant le fichier, je reconnais avoir lu et pris connaissance du contenu du Contrat et déclare être parfaitement informé des conditions et de l'environnement technique spécifique dans lesquels doit être réalisée la procédure d'installation.

Le fait de cliquer sur la flèche équivaut à la signature dudit contrat et donc à l'acceptation de l'ensemble de ses dispositions.

Seule l'acceptation – en téléchargeant le fichier – permet de poursuivre la procédure

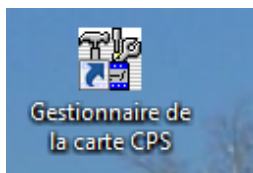


COMMENT ACCÉDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Le composant «  cryptolibcps-5.2.5 » va être téléchargé sur votre poste.

Vous trouverez le guide d'installation sur le site de l'ANS : [Je mets à jour ma Cryptolib | Agence du Numérique en Santé](#)

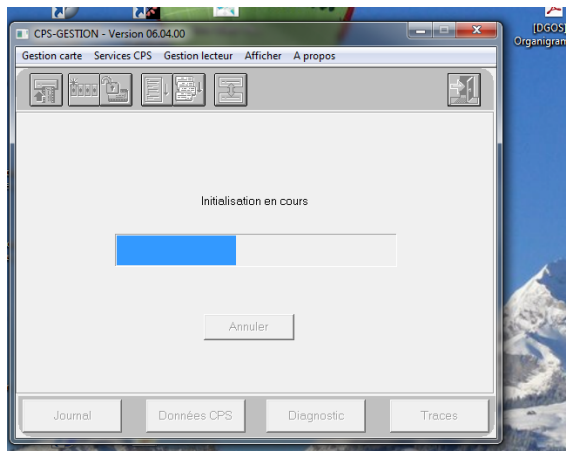
Une fois l'installation réalisée vous allez voir apparaitre une icône sur votre poste de travail "Gestionnaire de la carte CPS".



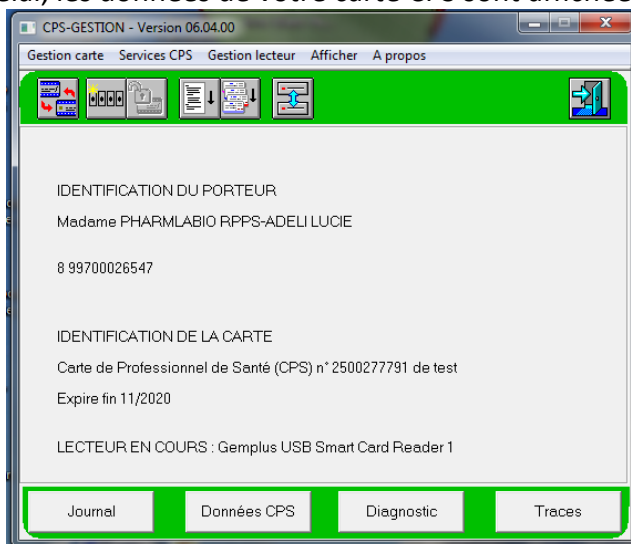
Insérez votre carte CPS dans le lecteur
Puis Cliquez sur l'icône pour vérifier l'installation

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Une fenêtre s'ouvre et une barre de progression est affichée. Cela peut prendre quelques instants pour la première lecture.



Au bout de ce délai, les données de votre carte CPS sont affichées dans la fenêtre.



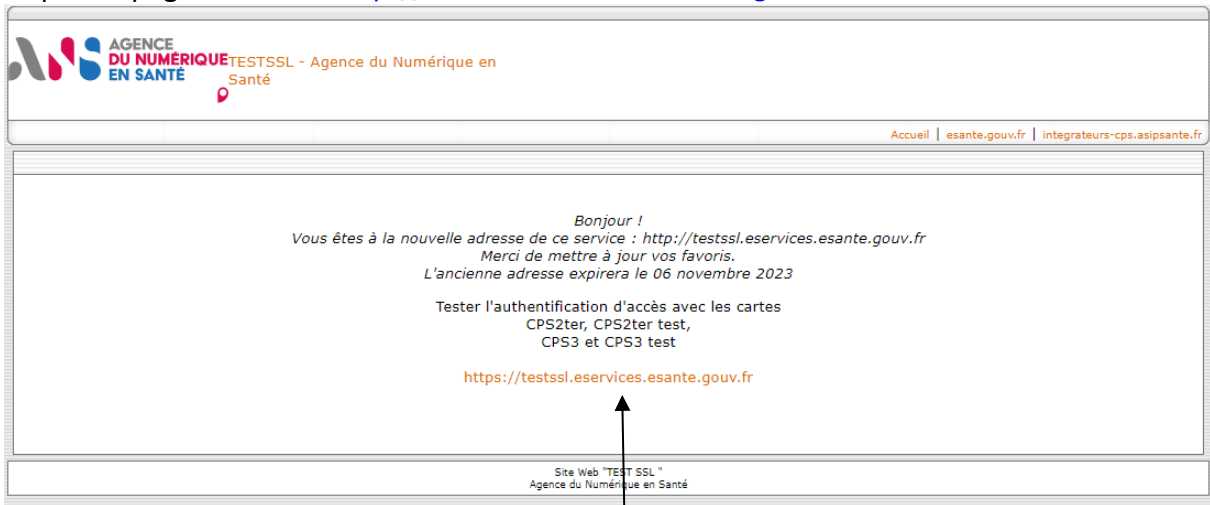
Le fond d'écran est vert pour les pharmaciens et rouge pour les médecins. Si votre fond d'écran est d'une autre couleur, blanc par exemple, c'est que la carte utilisée n'est pas la carte d'un biologiste.



Même si vous utilisez « Firefox » vous devez installer un composant complémentaire.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Depuis la page suivante : <http://testssl.eservices.esante.gouv.fr>



Cliquez sur le lien

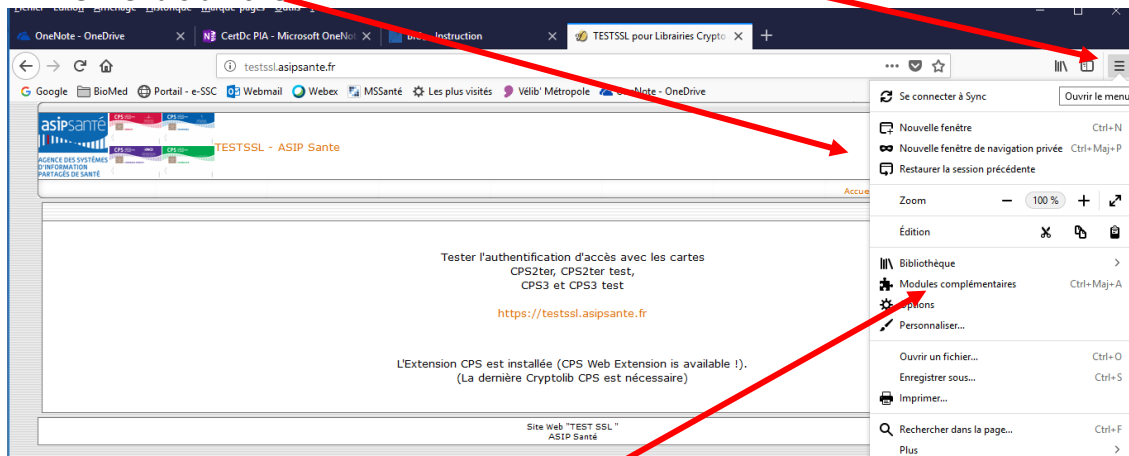
L'installation est lancée automatiquement et le composant chargé sur votre poste informatique



Il est conseillé de vérifier l'installation de ce composant

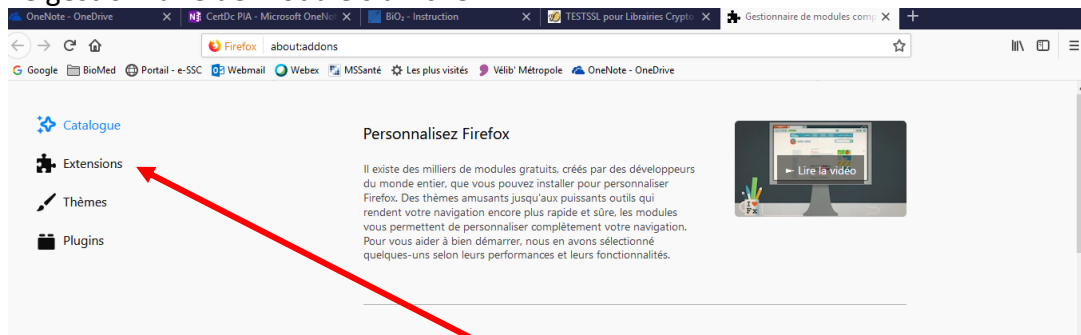
Dans Firefox, cliquer sur l'icône (la plus à droite)

Le menu s'affiche



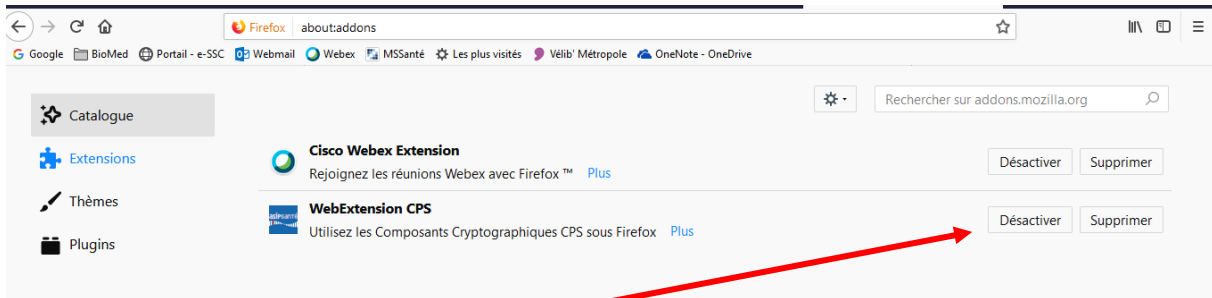
Cliquez sur le menu « Modules Complémentaires »

Le gestionnaire de module s'affiche



COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Cliquez sur « Extensions » (barre de menu de gauche)



Dans la ligne « extension CPS » vous devez avoir uniquement les options « Désactiver » et « Supprimer »

Si vous voyez une option « Activer » vous devez cliquer dessus

Il faudra ensuite fermer le navigateur, l'ouvrir à nouveau et refaire le test pour valider la configuration.

Vous êtes désormais en capacité d'accéder au site de télé déclaration (<https://ouverture.sante.gouv.fr/portail>) puis de cliquer sur le bouton « Remplir la télé déclaration »

REEMPLIR LA DECLARATION

b) Le lecteur de carte à puce mono-fente a déjà été utilisé sur le poste et ce poste ne sert pas à la transmission des FSE.

Le composant « Cryptolib » nécessaire à la lecture du code porteur de votre carte n'est pas systématiquement requis pour tous les usages de lecture de la carte CPS.

Vérifier si ce composant est installé sur votre poste.
Depuis votre navigateur, saisissez l'adresse suivante :
<https://testssl.eservices.esante.gouv.fr>

La page suivante s'affiche



Cliquer sur le lien

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Si le composant est installé, la page permettant de choisir le certificat s'affiche

Objet	Émetteur
899700026547	TEST CLASSE-1

Cliquez sur OK

Saisissez le code porteur

Le code porteur correspond au code qui vous a été communiqué lors de la délivrance de votre carte CPS⁴.

La carte est lue et la page suivante est affichée

Titre	Valeurs
OGC CPS	
ORGANISATION	TEST
AUTORITE	TEST PROFESSIONNEL
CLASSE	TEST CLASSE-1
IDENTITE	
Prénom	LUCIE
Nom	PHARMLABO RPPS-ADELI
Identifiant	899700026547
Ville	
CERTIFICAT d'AUTHEMIFICATION	
NO de série	SBASAB
Créé le :	Nov 15 00:00:01 2014 GMT
Expire le :	Nov 30 21:59:59 2020 GMT
Vérification	SUCCESS
Conf. X509	

Si le composant n'est pas installé

Vous avez un message de type « échec de la connexion »⁵

⁴ Si vous avez égaré le code vous devez prendre contact avec le support CPS au 0 806 800 213

⁵ Message différent suivant les navigateurs

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Échec de la connexion sécurisée

Une erreur est survenue pendant une connexion à testssl.asipsante.fr. Le pair SSL n'a pas réussi à négocier un jeu de paramètres de sécurité acceptable. (Code d'erreur : ssl_error_handshake_failure_alert)

- La page que vous essayez de consulter ne peut pas être affichée car l'authenticité des données reçues ne peut être vérifiée.
- Veuillez contacter les propriétaires du site web pour les informer de ce problème.

Réessayer

[Signaler cette erreur](#)

Reportez-vous au chapitre 3 de ce document pour installer le composant « cryptolib »



Même si vous utilisez « Firefox » vous devrez après avoir installé la « cryptolib » installer un composant complémentaire.

Merci de vous reporter au chapitre précédent paragraphe « Test ssl Agence du Numérique en Santé (ANS) »

4. Vérification de l'installation d'un lecteur bi-fente sur un poste

Les lecteurs de cartes bi-fentes nécessitent l'installation sur le poste d'un composant complémentaire.

Si vous installez un lecteur de carte bi fentes pour la première fois sur votre poste vous devez télécharger et installer ce composant.

1. Branchez votre lecteur de carte
2. Insérez la carte d'un des professionnels de santé de la structure
3. A partir de votre navigateur, saisissez l'adresse suivante :

https://espacepro.ameli.fr/PortailPS/appmanager/portailps/professionnelsante?_nfpb=true&_pageLabel=vp_espace_telechargement_page&redirectionTelechargement=composant

La page suivante s'affiche

Configuration amelipro

L'accès à l'intégralité des téléservices amelipro requiert la configuration de votre navigateur. Pour cela, vous devez installer des logiciels qui vous permettront d'utiliser les cartes CPS et Vitale.

Nous vous conseillons de vous faire aider par votre Conseiller Informatique et Services ou par l'assistance technique au 0 811 709 710 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

TÉLÉCHARGEMENT DU LOGICIEL (ATSAM) :

Vous avez un poste Windows Vous avez un poste MAC



Consulter l'aide en ligne qui vous guidera tout au long de l'installation.

UN PROBLÈME PERSISTE ?

Nous vous conseillons de vous faire aider par votre Conseiller Informatique et Services ou par l'assistance amelipro au 0 811 709 710 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le téléchargement de cet outil permet d'effectuer un diagnostic de vos logiciels et d'envoyer un rapport détaillé à l'assistance amelipro ainsi qu'à votre Conseiller Informatique et Services.

/PortailPS/portlets/espacetelechargement/atsam_cgu.jsp

Vous avez un poste Windows Vous avez un poste MAC



En complément du résultat du diagnostic DIAGAM vous pouvez vérifier le fonctionnement de votre carte CPS et de votre carte Vitale en utilisant les liens ci-

Suivant votre configuration vous devez choisir le type de téléchargement à réaliser.

En cas de problème vous trouverez sur la même page un lien vers l'outil de tests de la carte CPS : test ssl Agence du Numérique en Santé (ANS) (cf chapitres précédents).

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) mets aussi à la disposition des utilisateurs un outil de diagnostic du poste de travail (Cf chapitre suivant).

5. Diagnostic du poste

Si malgré toutes ces opérations il vous est impossible d'accéder au site de télé déclaration et que vous n'utilisez pas le poste servant aux FSE, l'ASIP met à la disposition des utilisateurs de carte CPS un outil de diagnostic des postes informatiques.

Pour accéder à cet outil vous devez saisir dans votre navigateur l'adresse suivante : <https://diagcps.eservices.esante.gouv.fr>

Il réalise dans un premier temps un diagnostic et propose ensuite de corriger les problèmes s'il y en a.

La page suivante s'affiche :



[Accueil PSC Tools](#) > [DiagCPS](#)

🔗 Diagnostic de votre carte CPx

Cet outil permet de vérifier la bonne détection et lecture de votre carte de professionnel (CPS, CPE, etc.) par votre navigateur via la cryptolib installée.

i Avant de commencer

Veuillez insérer votre carte CPx dans le lecteur avant de lancer le diagnostic. Assurez-vous que votre lecteur est correctement connecté et que la **Cryptolib CPS** est installée sur votre poste de travail.

▶ Lancer le diagnostic de la carte

Cliquez sur « Lancer le diagnostic de la carte ».

Le diagnostic se lance et affiche le résultat.

Suivez les étapes qui vous sont recommandées si la carte ne s'affiche pas correctement

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

A l'issue de la mise à jour de votre poste vous devez être en capacité d'accéder au site de télé déclaration (<https://ouverture.sante.gouv.fr/portail>).



Si malgré toutes ces vérifications vous avez toujours le message « Erreur de connexion SSL », **l'Agence du Numérique en Santé (ANS) met à la disposition des biologistes l'assistance de son service support pendant la période de télé déclaration.**

Ce support Agence du Numérique en Santé (ANS) est à votre disposition pour vous aider à **résoudre les problèmes d'installation de la lecture de la carte CPS⁶.**

Du 2 mars au 10 avril 2026
Support Télé déclaration au 0971 165 646
Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 14h

6. Connexion depuis le poste servant à la télé transmission des FSE

Le poste servant à la transmission des cartes CPS permet normalement l'accès au site de la télédéclaration.

Si vous ne pouvez pas accéder au site de télé déclaration depuis votre poste de télétransmission des FSE, nous vous recommandons vivement d'utiliser un autre poste et d'acquérir si nécessaire un lecteur de carte mono fente → Cf. chapitre 2



Si vous êtes contraint d'utiliser le poste de FSE et que l'accès au site de télédéclaration de l'activité n'est pas opérationnel, nous vous recommandons de demander l'intervention de la maintenance informatique du professionnel de santé, aucun test ou installation ne pouvant être réalisé sur ce type de poste par l'ANS.

7. Vous accédez au portail de télé déclaration mais pas au formulaire



L'accès au formulaire peut ne pas être effectif dans les cas suivants :

- a) Aucune activité « en cours » n'est déclarée dans l'annuaire RPPS pour votre numéro RPPS

⁶ Comme indiqué au chapitre 1 si les problèmes sont relatifs à la carte CPS le numéro d'appel est le 0 806 800 213.

Si vous avez un problème une fois authentifié au site de télé déclaration après avoir cliqué sur le bouton connexion, merci d'adresser un mail au support de la DGS (**UNIQUEMENT pour les LBM**) : dgs-biomed@sante.gouv.fr . Pour les Structures d'Oxygénothérapie : dgs-bio2@sante.gouv.fr

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Le message suivant est affiché

Aucun site n'a été trouvé pour vos exercices professionnels. Merci de prendre contact avec le référent de votre ARS si vous constatez une anomalie

Votre référent ARS pourra vous aider à vérifier les données présentes dans l'annuaire RPPS. Si une mise à jour de l'annuaire doit être réalisée, il vous sera demandé de prendre contact avec votre ordre (CDOM ou CNOP) pour la régularisation de votre activité.

- b) Votre référencement (couple Finess EJ/Finess ET) présente une discordance entre l'annuaire RPPS et le site de télé déclaration

Le message suivant est affiché

Aucun couple EJ-ET n'a été trouvé pour vos exercices professionnels. Merci de prendre contact avec le référent de votre ARS si vous constatez une anomalie

Votre référent ARS pourra vérifier les données présentes dans l'annuaire RPPS et dans le site de télé déclaration.

- Si la mise à jour doit être réalisée dans l'annuaire RPPS, il vous sera demandé de prendre contact avec votre ordre (CDOM ou CNOP) pour la régularisation de votre activité.
 - Si la mise à jour doit être réalisé sur le site de télé déclaration, votre référent ARS vous proposera de lui transmettre les données de votre déclaration d'activité car la mise à jour ne pourra être réalisée que postérieurement à la clôture de la campagne de télé déclaration. Vous devrez lui transmettre vos données **avant le 27/02/2026** pour les LBM et **avant le 27/02/2026** pour les structures d'O2.
- c) Aucune structure correspondant à la situation d'exercice enregistrée dans l'annuaire RPPS n'est référencé dans le système de gestion de télé déclaration d'activité.

Le message suivant est affiché

Aucun site n'a été trouvé pour vos exercices professionnels. Merci de prendre contact avec le référent biologie médicale de votre ARS si vous constatez une anomalie

Votre référent ARS pourra vérifier les données présentes dans le site BIO2. Il corrigera les données, si possible ou vous demandera de prendre contact avec le support ANS au **0971165646**.

- d) Aucun formulaire de télédéclaration n'a été généré pour votre entité à partir de BIO2.

COMMENT ACCEDER A LA TELE DECLARATION D'ACTIVITE ANNUELLE

Aucune déclaration d'activité n'a été trouvée pour vos exercices professionnels. Merci de prendre contact avec le référent biologie médicale de votre ARS si vous constatez une anomalie.

Votre référent ARS pourra procéder à l'initialisation de votre formulaire en vous transmettant l'email d'accès à votre déclaration en ligne, à partir du site <https://biomed.sante.gouv.fr/>, rubrique « Gestion DA » [bouton « générer envoi mail » après sélection de(s) structure(s)].